

**M.R.C. MARIA-CHAPDELAINE**

**MUNICIPALITÉ D'ALBANEL**

**2017-03-06**

**PROCÈS-VERBAL DU 6 MARS 2017**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal d'Albanel tenue à la salle du conseil, située au 160, rue Principale à Albanel, le lundi 6 mars 2017 à 19 h 30, sous la présidence de madame Francine Chiasson, mairesse.

Sont présents : Mmes Liane Proulx, conseillère  
Isabelle Thibeault, conseillère  
Nicole Pelchat, conseillère  
M. Stéphane Bonneau, conseiller

Sont absents : Mme Édith Pouliot, conseillère  
M. Dave Plourde, conseiller

Les membres présents forment un quorum.

La séance est ouverte à 19 h 30 par madame Francine Chiasson, mairesse.

Monsieur Réjean Hudon fait fonction de secrétaire-trésorier.

Madame la mairesse souhaite la bienvenue et poursuit avec la présentation de l'ordre du jour.

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Exemption de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2017
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2017
5. **ADMINISTRATION**
  - 5.1 Acceptation de la liste des comptes de février 2017
  - 5.2 Rapport des revenus de février 2017
  - 5.3 Nomination du maire suppléant
  - 5.4 ADMQ – Congrès 2017
  - 5.5 UMQ – Consultant en assurance collective
  - 5.6 Révision des comités
6. **TRANSPORTS**
  - 6.1 MTQ – Acquisition de parties de lots
  - 6.2 MRC de Maria-Chapdelaine – Avis d'intention d'acquisition de compétence en matière de transport collectif pour son territoire
7. **HYGIÈNE DU MILIEU**
8. **URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
  - 8.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment de février 2017
  - 8.2 Cévimec-BTF – Équilibrage des rôles
  - 8.3 CPTAQ – Demande de madame Hélène Thibeault

- 8.4 Adoption du Règlement d'amendement numéro 17-219 modifiant le Plan d'urbanisme numéro 11-157 et ses amendements
- 8.5 Adoption du Règlement d'amendement numéro 17-220 modifiant le Règlement de zonage numéro 11-158 et ses amendements
- 8.6 Adoption du Règlement d'amendement numéro 17-221 modifiant le Règlement de lotissement numéro 11-160 et ses amendements
- 8.7 Adoption du Règlement d'amendement numéro 17-222 modifiant le Règlement sur les permis et certificats numéro 11-161 et ses amendements
- 9. LOISIRS ET CULTURE**
  - 9.1 Rapport de la Bibliothèque Denis-Lebrun
  - 9.2 Camping municipal – Adoption de la présentation et des modifications apportées à la grille tarifaire
  - 9.3 Camping municipal – Adoption du document *Politique et règlements du camping municipal*
  - 9.4 Centre communautaire – Adoption du document *Politique de location de salles du Centre communautaire*
  - 9.5 Association des sportifs d'Albanel – Autorisation de payer la facture pour le remplacement des armoires de la cuisine du chalet et de la pompe à eau
  - 9.6 MRC de Maria-Chapdelaine – Tournoi de curling
  - 9.7 RLS – Soutien financier à la Mission du Saguenay–Lac-Saint-Jean de la 52<sup>e</sup> finale des Jeux du Québec à Alma
  - 9.8 Lampadaires du Parc de l'école – Autorisation d'aller en appel d'offres sur invitation pour l'achat et l'installation
  - 9.9 Acceptation du plan d'action 2017-2018 concernant le développement de l'Association des sportifs
  - 9.10 Programme d'accompagnement en loisirs – Autorisation de signature
- 10. DONS ET SUBVENTIONS**
  - 10.1 Société Alzheimer Saguenay–Lac-Saint-Jean – Campagne de financement « La Marche pour l'Alzheimer »
  - 10.2 Musée Louis-Hémon – Renouvellement d'adhésion
- 11. RÉOLUTIONS**
  - 11.1 MFA – Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la saison estivale
  - 11.2 Municipalité de Saint-Thomas-Didyme – Demande au MFFP afin d'assurer un suivi auprès du BMMB
  - 11.3 OMH – Représentants de la municipalité
  - 11.4 Culture Saguenay-Lac-Saint-Jean – Renouvellement de l'adhésion
  - 11.5 Avis de motion – Adoption du Règlement concernant les animaux numéro 17-223 (SQ 17-04)
  - 11.6 Avis de motion – Adoption du règlement n° 17-224 (SQ 17-01) concernant la circulation et le stationnement
  - 11.7 Avis de motion – Adoption du règlement n° 17-225 (SQ 17-02) concernant la paix dans les endroits publics
  - 11.8 Avis de motion – Adoption du règlement n° 17-226 (SQ 17-03) concernant les nuisances
  - 11.9 Adoption de la politique famille et aînés
- 12. FORMATIONS**

**13. INFORMATION**

**13.1** Syndicat des employés municipaux – Modification au comité de négociation

**14. INVITATIONS**

**14.1** Association des sportifs – Souper de fin d'année

**15. CORRESPONDANCE**

**15.1** RMR – Accusé de réception de la demande de prolongation des heures d'ouverture de l'écocentre de Normandin

**15.2** MTMDET – Accusé de réception de la demande d'installation d'un système de feux de circulation

**16. AUTRES SUJETS**

**17. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**18. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

**17-053**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR NICOLE PELCHAT, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que lu en laissant l'ordre du jour ouvert à d'autres sujets.

**17-054**

**3. EXEMPTION DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2017**

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2017;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil en ont pris connaissance;

IL EST PROPOSÉ PAR NICOLE PELCHAT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR LIANE PROULX, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Qu'il y ait exemption de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2017.

**17-055**

**4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2017**

IL EST PROPOSÉ PAR LIANE PROULX, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2017 soit adopté tel que présenté aux membres du conseil.

**CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES POUR DÉPENSES PROJÉTÉES**

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, d'une somme de **209 869,94 \$**, ci-après décrites sont projetées par le conseil.

---

Réjean Hudon, directeur général

**5. ADMINISTRATION**

**17-056**

**5.1 ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMPTES DE FÉVRIER 2017**

IL EST PROPOSÉ PAR NICOLE PELCHAT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR LIANE PROULX, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les listes des comptes payés et des comptes à payer pour le mois de février 2017 soient approuvées telles que décrites ci-dessous :

Comptes à payer	48 639,86 \$
Comptes payés	134 323,73 \$
Salaires nets et REER de février 2017	26 906,35 \$
<b>Total :</b>	<b>209 869,94 \$</b>

**5.2 RAPPORT DES REVENUS DE FÉVRIER 2017**

Le rapport des revenus pour le mois de février 2017, d'une somme de **276 517,58 \$**, est déposé au conseil municipal d'Albanel par le directeur général.

**17-057**

**5.3 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT**

IL EST PROPOSÉ PAR LIANE PROULX, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel nomme madame Édith Pouliot, conseillère, à titre de mairesse suppléante pour les mois d'avril, mai et juin 2017.

**17-058**

**5.4 ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ) – CONGRÈS 2017**

IL EST PROPOSÉ PAR NICOLE PELCHAT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise l'inscription de monsieur Réjean Hudon, directeur général, au congrès 2017 de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) qui se tiendra du 14 au 16 juin.

QUE le conseil autorise également le paiement de l'inscription de 519 \$ plus taxes ainsi que des frais de déplacement.

**17-059**

**5.5 UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) – CONSULTANT EN ASSURANCE COLLECTIVE**

ATTENDU QUE la Municipalité d'Albanel a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une telle entente;

ATTENDU QUE la Municipalité désire se joindre à ce regroupement;

ATTENDU QUE, conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat;

ATTENDU QUE l'UMQ prévoit lancer cet appel d'offres à l'hiver 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR LIANE PROULX, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé et confié à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat.

QUE le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans.

QUE la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres.

QUE la Municipalité s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjudiqué.

QUE la Municipalité s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1,15 % des primes totales versées par la Municipalité.

**17-060**

### **5.5 RÉVISION DES COMITÉS**

ATTENDU QUE chaque membre du conseil doit représenter la municipalité au sein de certains comités;

ATTENDU QUE l'attribution de ces représentations peut être révisée lorsque nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel convient de l'attribution des comités selon le tableau suivant :

<b>CONSEILLERS</b>	<b>COMITÉS</b>
<b>MADAME LIANE PROULX</b> <b>Siège numéro 1</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Responsable des questions familiales : Familles et aînés;</li> <li>❖ Finance et administration (substituée);</li> <li>❖ Ressources humaines;</li> <li>❖ Bibliothèque (substituée);</li> <li>❖ Sécurité incendie secteur Est (substituée);</li> <li>❖ Aide à l'entreprise.</li> </ul>
<b>MADAME ÉDITH POULIOT</b> <b>Siège numéro 2</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Dafta;</li> <li>❖ Sécurité incendie secteur Est;</li> <li>❖ Aide à l'entreprise;</li> <li>❖ Saines habitudes de vie.</li> </ul>
<b>MADAME ISABELLE THIBEAULT</b> <b>Siège numéro 3</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Camping municipal;</li> <li>❖ Club des jeunes 12-17;</li> <li>❖ Sécurité incendie Géant;</li> <li>❖ Loisirs.</li> </ul>
<b>MONSIEUR STÉPHANE BONNEAU</b> <b>Siège numéro 4</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ CCU (comité consultatif d'urbanisme);</li> <li>❖ Développement économique et touristique;</li> <li>❖ Sécurité incendie Géant (substituée);</li> <li>❖ Association des sportifs.</li> </ul>
<b>MONSIEUR DAVE PLOURDE</b> <b>Siège numéro 5</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Travaux publics;</li> <li>❖ Association communautaire;</li> <li>❖ Festival de la gourgane;</li> <li>❖ Comité porteur de la ruralité;</li> <li>❖ Ressources humaines.</li> </ul>
<b>MADAME NICOLE PELCHAT</b> <b>Siège numéro 6</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Bibliothèque;</li> <li>❖ Finance et administration;</li> <li>❖ Comité d'embellissement;</li> <li>❖ OMH (office municipal d'habitation).</li> </ul>

## **6. TRANSPORTS**

**17-061**

### **6.1 MINISTÈRE DES TRANSPORTS DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS (MTMDET) – ACQUISITION DE PARTIES DE LOTS**

ATTENDU QUE le Ministère a l'intention, aux fins d'amélioration du drainage de la route 169, d'acquiescer une partie des lots 5 157 916, 5 157 917 et 5 157 918, sur le territoire de la municipalité d'Albanel, totalisant 1 271,8 m<sup>2</sup>;

ATTENDU QUE la Municipalité est propriétaire de ces parcelles que le MTMDET désire acquiescer, soit :

❖ Parcelle n° 1	Lot 5 157 916 Ptie	Superficie de 380,5 m <sup>2</sup>
❖ Parcelle n° 3	Lot 5 157 917 Ptie	Superficie de 229,4 m <sup>2</sup>
❖ Parcelle n° 15	Lot 5 157 918 Ptie	Superficie de 661,9 m <sup>2</sup>

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports effectue ces travaux et que ceux-ci profiteront également à la municipalité, aucune indemnité n'est prévue pour l'acquisition de ces parcelles;

ATTENDU QUE le Ministère est responsable de la reconstruction des aménagements de la municipalité (piste cyclable) à la fin des travaux;

ATTENDU QUE les travaux sont prévus pour l'année 2018 avec la possibilité de les devancer en 2017 dans le cas de l'obtention rapide de la décision de la CPTAQ pour ce projet, les travaux débuteront plus précisément à l'automne afin de considérer l'achalandage de la véloroute qui sera entravée pendant la période des travaux;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise la cession des parties de lots au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

QUE le conseil autorise le directeur général à signer le document « Entente » et à le retourner au MTMDET.

**17-062**

**6.2 MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ – AVIS D'INTENTION D'ACQUISITION DE COMPÉTENCE EN MATIÈRE DE TRANSPORT COLLECTIF POUR SON TERRITOIRE**

ATTENDU QUE la Municipalité d'Albanel a accusé réception de la résolution n° 46-02-17 de la MRC de Maria-Chapdelaine, laquelle invoque les éléments suivants :

- Une étude réalisée par le consultant Vecteur5 démontre la faisabilité de développer des services de transport adapté et/ou collectif sur l'ensemble du territoire de la MRC de Maria-Chapdelaine;
- La centralisation des services de transport adapté et collectif au sein d'une même structure permet une meilleure cohérence dans l'offre de services;
- Les démarches amorcées depuis quelques mois afin de doter le milieu du pays de Maria-Chapdelaine d'un transport collectif de toute nature (interurbain, adapté, rural, etc.) permettraient un arrimage adéquat avec le transport régional (Intercar) et extrarégional;
- La Ville de Dolbeau-Mistassini est l'organisme mandataire reconnue par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) à l'égard de la subvention annuelle allouée en matière de transport adapté pour le milieu de Maria-Chapdelaine et que cette municipalité envisage se désister au bénéfice de la MRC de Maria-Chapdelaine;

- L'aide financière à la MRC par les programmes d'aide du MTMDET ne pourra atteindre le maximum disponible qu'à la condition que la MRC de Maria-Chapdelaine ait déclaré sa compétence en matière de transport collectif;
- Les élus de la MRC ont manifesté leur volonté de déclarer compétence en matière de transport adapté et collectif pour l'ensemble du territoire de la MRC de Maria-Chapdelaine;
- Les municipalités locales du territoire de la MRC contribuent déjà financièrement pour une somme de 82 000 \$ à l'organisme à but non lucratif (OBNL) « *Transport adapté Maria-Chapdelaine inc.* »;
- La MRC octroie également la somme de 14 000 \$ à l'OBNL « *Allô Transport inc.* », lequel bénéficie d'une subvention du MTMDET équivalent à la contribution du milieu;
- Les dispositions de l'article 678.0.2.1 du *Code municipal du Québec* (CMQ) (chapitre C-27.1) par lequel la MRC peut déclarer sa compétence en matière de transport collectif des personnes;
- L'article 678.0.2.2 du dit CMQ stipule que la MRC doit, si elle désire déclarer sa compétence en vertu de l'article 678.0.2.1, adopter une résolution annonçant son intention de le faire;
- Une municipalité locale à l'égard de laquelle la municipalité régionale de comté a déclaré sa compétence en vertu de l'article 678.0.2.1 ne peut exercer le droit de retrait qu'accorde le troisième alinéa de l'article 188 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1);
- La MRC doit annoncer les modalités et conditions administratives et financières relatives à l'application des articles 10 et suivants, toujours en vertu du CMQ;

ATTENDU QUE les élus de la municipalité ont été informés depuis quelque temps des démarches de la MRC, suivi les différents travaux et reconnaissent l'importance du transport de personnes pour la population de la municipalité;

ATTENDU QUE, conformément aux dispositions des articles 10 et suivants du *Code municipal du Québec* (CMQ), une municipalité locale peut, par résolution, s'assujettir à la compétence de la municipalité régionale de comté quant au pouvoir délégué;

ATTENDU QU'à compter de la transmission, par poste recommandée, de cette résolution à la MRC, le CMQ précise que la municipalité contribue au paiement des dépenses et ses représentants prennent part aux délibérations et aux votes subséquents relatifs à l'exercice de cette compétence;

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE

APPUYÉ PAR NICOLE PELCHAT, CONSEILLÈRE

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :



QUE le conseil de la municipalité d'Albanel informe la MRC qu'il est d'accord sur le fait que la MRC de Maria-Chapdelaine acquière compétence en matière de transport collectif pour tout son territoire compte tenu des motifs évoqués dans le préambule de la présente résolution; et,

QUE copie de la présente soit transmise par courrier recommandé à la MRC conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*.

**7. HYGIÈNE DU MILIEU**

**8. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

**8.1 RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT DE FÉVRIER 2017**

Le secrétaire-trésorier fait la lecture du rapport de l'inspecteur en bâtiment pour le mois de février 2017, soit :

Un permis de construction (autre) .....	8 000 \$
Un permis de rénovation.....	5 000 \$
Une recherche pour certificat de localisation	

**17-063**

**8.2 CÉVIMEC-BTF – ÉQUILIBRATION DES RÔLES**

ATTENDU QUE les rôles dévaluation triennaux des municipalités d'Albanel, de Saint-Thomas-Didyme, de Saint-Edmond-les-Plaines et de Girardville en sont déjà à leur troisième année;

ATTENDU QU'un résumé de l'examen du rôle d'évaluation foncière en vigueur et un plan d'intervention retenu aux fins de l'équilibration du rôle d'évaluation 2018-2019-2020 ont été présentés aux membres du conseil;

ATTENDU QUE ces éléments découlent de la nouvelle norme professionnelle en matière d'évaluation municipale (norme 20.1 adoptée par l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec le 31 janvier 2013);

ATTENDU QU'à la suite de cette analyse, il est recommandé qu'une équilibration des rôles d'évaluation soit effectuée pour les quatre municipalités concernées afin de rétablir l'équité entre les contribuables et éviter des variations de valeur encore plus importantes après une autre période de trois (3) ans;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR NICOLE PELCHAT, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise la firme Cévimec-BTF à procéder à l'équilibration du rôle d'évaluation pour l'année 2018.

QUE la résolution soit adressée à la MRC de Maria-Chapdelaine l'informant de la décision du conseil.

17-064

**8.3 COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) – DEMANDE DE MADAME HÉLÈNE THIBEAULT**

IL EST PROPOSÉ PAR NICOLE PELCHAT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel appui la demande à la CPTAQ de madame Hélène Thibeault afin d'autoriser la construction d'un chalet sur son lot 5 156 429 situé au 1<sup>er</sup> Rang.

17-065

**8.4 ADOPTION DU RÈGLEMENT D'AMENDEMENT NUMÉRO 17-219 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 11-157 ET SES AMENDEMENTS**

ATTENDU QUE la Municipalité d'Albanel est régie par le *Code municipal* et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU);

ATTENDU QUE le plan d'urbanisme de la municipalité d'Albanel est entré en vigueur le 28 septembre 2011;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité d'Albanel a le pouvoir, en vertu des articles 79.20 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (c. A-19.1), d'amender son plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE le conseil municipal a jugé bon de mettre à jour certaines dispositions à son plan d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur des règlements 15-379 et 16-385 amendant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Maria-Chapdelaine concernant les îlots déstructurés et les usages résidentiels dans les zones agricole en dévitalisation, agroforestière et récréative en territoire municipalisé;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (c. A-19.1);

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (c. A-19.1), une consultation publique portant sur le projet de règlement s'est tenue le 6 mars 2017;

ATTENDU QUE, conformément aux dispositions applicables de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (c. A-19.1), le présent règlement est soumis à l'examen de sa conformité aux objectifs et au document complémentaire du schéma de la MRC de Maria-Chapdelaine;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel adopte le règlement portant le numéro 17-219, modifiant le Plan d'urbanisme numéro 11-157 et ses amendements afin de mettre à jour certaines dispositions relatives aux affectations et aux îlots déstructurés, comme présenté aux membres du conseil, avec absence de lecture.

17-066

**8.5 ADOPTION DU RÈGLEMENT D'AMENDEMENT NUMÉRO 17-220 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 11-158 ET SES AMENDEMENTS**

ATTENDU QUE la municipalité d'Albanel est régie par le *Code municipal* et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU);

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la municipalité d'Albanel est entré en vigueur le 28 septembre 2011;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité d'Albanel a le pouvoir, en vertu des articles 113 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (c. A-19.1), d'amender son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le conseil municipal a jugé bon de mettre à jour certaines dispositions à son règlement de zonage à la suite de l'entrée en vigueur des règlements 15-379 et 16-385 amendant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Maria-Chapdelaine concernant les îlots déstructurés et les usages résidentiels dans les zones agricole en dévitalisation, agroforestière et récréative en territoire municipalisé;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (c. A-19.1);

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (c. A-19.1), une consultation publique portant sur le projet de règlement s'est tenue le 6 mars 2017;

ATTENDU QUE, conformément aux dispositions applicables de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (c. A-19.1), le présent règlement est soumis à l'examen de sa conformité aux objectifs et au document complémentaire du schéma de la MRC de Maria-Chapdelaine;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR LIANE PROULX, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel adopte le règlement portant le numéro 17-220, modifiant le Règlement de zonage numéro 11-158 et ses amendements afin de mettre à jour certaines dispositions relatives aux îlots déstructurés, comme présenté aux membres du conseil, avec absence de lecture.

17-067

**8.6 ADOPTION DU RÈGLEMENT D'AMENDEMENT NUMÉRO 17-221 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 11-160 ET SES AMENDEMENTS**

ATTENDU QUE la municipalité d'Albanel est régie par le *Code municipal* et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU);

ATTENDU QUE le règlement de lotissement de la municipalité d'Albanel est entré en vigueur le 28 septembre 2011;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité d'Albanel a le pouvoir, en vertu des articles 115 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (c. A-19.1), d'amender son règlement de lotissement;

ATTENDU QUE le conseil municipal a jugé bon de mettre à jour certaines dispositions à son règlement de lotissement à la suite de l'entrée en vigueur des règlements 15-379 et 16-385 amendant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Maria-Chapdelaine concernant les îlots déstructurés et les usages résidentiels dans les zones agricole en dévitalisation, agroforestière et récréative en territoire municipalisé;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (c. A-19.1);

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (c. A-19.1), une consultation publique portant sur le projet de règlement s'est tenue le 6 mars 2017;

ATTENDU QUE, conformément aux dispositions applicables de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (c. A-19.1), le présent règlement est soumis à l'examen de sa conformité aux objectifs et au document complémentaire du schéma de la MRC de Maria-Chapdelaine;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel adopte le règlement portant le numéro 17-221, modifiant le Règlement de lotissement numéro 11-160 et ses amendements afin de mettre à jour certaines dispositions relatives aux îlots déstructurés, comme présenté aux membres du conseil, avec absence de lecture.

**17-068**

**8.7 ADOPTION DU RÈGLEMENT D'AMENDEMENT NUMÉRO 17-222 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 11-161 ET SES AMENDEMENTS**

ATTENDU QUE la municipalité d'Albanel est régie par le *Code municipal* et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU);

ATTENDU QUE le règlement de permis et certificats de la municipalité d'Albanel est entré en vigueur le 28 septembre 2011;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité d'Albanel a le pouvoir, en vertu des articles 119 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (c. A-19.1), d'amender son règlement de permis et certificats;

ATTENDU QUE le conseil municipal a jugé bon de mettre à jour certaines dispositions à son règlement de permis et certificats à la suite de l'entrée en vigueur des règlements 15-379 et 16-385 amendant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Maria-Chapdelaine concernant les îlots déstructurés et les usages résidentiels dans les zones agricole en dévitalisation, agroforestière et récréative en territoire municipalisé;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (c. A-19.1);

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (c. A-19.1), une consultation publique portant sur le projet de règlement s'est tenue le 6 mars 2017;

ATTENDU QUE, conformément aux dispositions applicables de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (c. A-19.1), le présent règlement est soumis à l'examen de sa conformité aux objectifs et au document complémentaire du schéma de la MRC de Maria-Chapdelaine;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR NICOLE PELCHAT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel adopte le règlement portant le numéro 17-222, modifiant le Règlement de permis et certificats numéro 11-161 et ses amendements afin de mettre à jour certaines dispositions relatives aux informations et documents requis lors de demandes de permis et certificats, comme présenté aux membres du conseil, avec absence de lecture.

## **9. LOISIRS ET CULTURE**

### **9.1 RAPPORT DE LA BIBLIOTHÈQUE DENIS-LEBRUN**

Les statistiques pour le mois de février 2017 font état respectivement de 870 usagers et de 6 usagers pour le service numérique ainsi que de 165 prêts de biens culturels, de 26 prêts de livres numériques et de 24 téléchargements.

**17-069**

### **9.2 CAMPING MUNICIPAL – ADOPTION DES MODIFICATIONS APPORTÉES À LA GRILLE TARIFAIRE**

IL EST PROPOSÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel accepte les modifications apportées à la grille tarifaire du camping pour la saison 2017.

QUE le document soit ajouté aux livres des annexes.

**9.3 CAMPING MUNICIPAL – ADOPTION DES MODIFICATIONS AU DOCUMENT POLITIQUE ET RÈGLEMENTS DU CAMPING MUNICIPAL**

Le conseil de la municipalité d'Albanel remet sa décision à une prochaine séance.

**17-070 9.4 CENTRE COMMUNAUTAIRE – ADOPTION DU DOCUMENT MODIFIÉ POLITIQUE DE LOCATION DE SALLES DU CENTRE COMMUNAUTAIRE**

IL EST PROPOSÉ PAR LIANE PROULX, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel adopte les modifications apportées au document *Politique de location de salles du Centre communautaire*.

**17-071 9.5 ASSOCIATION DES SPORTIFS D'ALBANEL – AUTORISATION DE PAYER LES FACTURES POUR LE REMPLACEMENT DES ARMOIRES DE LA CUISINE DU CHALET ET DE LA POMPE À EAU**

IL EST PROPOSÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le paiement des factures pour le remplacement des armoires de la cuisine du chalet de l'Association des sportifs et de la pompe à eau, d'une somme totale de 2 000 \$ taxes incluses.

**17-072 9.6 MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ – TOURNOI DE CURLING**

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR NICOLE PELCHAT, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise l'inscription d'une équipe afin de participer au tournoi de curling de la MRC de Maria-Chapdelaine qui se tiendra du 30 mars au 1<sup>er</sup> avril 2017.

Le coût de ce tournoi-bénéfice est de 250 \$ par équipe.

**17-073 9.7 REGROUPEMENT LOISIRS ET SPORTS (RLS) – SOUTIEN FINANCIER À LA MISSION DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN DE LA 52<sup>E</sup> FINALE DES JEUX DU QUÉBEC À ALMA**

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR NICOLE PELCHAT, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le versement d'une somme de 150 \$ au RLS à titre de soutien financier à la Mission du Saguenay-Lac-Saint-Jean de la 52<sup>e</sup> finale des Jeux du Québec à Alma.

17-074

**9.8 LAMPADAIRES DU PARC DE L'ÉCOLE – AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION**

IL EST PROPOSÉ PAR NICOLE PELCHAT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le directeur général de procéder par appel d'offres sur invitation pour l'achat et l'installation de quatre lampadaires pour le Parc de l'école Sainte-Lucie.

17-075

**9.9 ACCEPTATION DU PLAN D'ACTION 2017-2018 CONCERNANT LE DÉVELOPPEMENT DE L'ASSOCIATION DES SPORTIFS**

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel accepte le plan d'action 2017-2018 établi pour le développement de l'Association des sportifs.

17-076

**9.10 PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT EN LOISIRS – AUTORISATION DE SIGNATURE**

IL EST PROPOSÉ PAR NICOLE PELCHAT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise madame Jessica Lefebvre, coordonnatrice des loisirs, à signer tout document inhérent au Programme d'accompagnement en loisirs.

**10. DONS ET SUBVENTIONS**

17-077

**10.1 SOCIÉTÉ ALZHEIMER SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN – CAMPAGNE DE FINANCEMENT « LA MARCHÉ POUR L'ALZHEIMER »**

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR LIANE PROULX, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel accorde une somme de 50 \$ à l'organisme Société Alzheimer Saguenay-Lac-Saint-Jean dans le cadre de sa campagne de financement « La Marche pour l'Alzheimer ».

17-078

**10.2 MUSÉE LOUIS-HÉMON – RENOUELEMENT D’ADHÉSION**

IL EST PROPOSÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR LIANE PROULX, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d’Albanel autorise un paiement de 50 \$ pour le renouvellement de l’adhésion « organisme » pour l’année 2017.

**11. RÉSOLUTIONS**

17-079

**11.1 MINISTÈRE DE LA FAMILLE (MFA) – PROGRAMME DE SOUTIEN À DES PROJETS DE GARDE PENDANT LA RELÂCHE SCOLAIRE ET LA SAISON ESTIVALE**

ATTENDU QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le *Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2017* (Programme) qui vise à soutenir de nouveaux projets, bonifier ou accroître l’offre de garde existante pour les enfants d’âge scolaire, pendant la relâche scolaire et la période estivale 2017;

ATTENDU QUE la Municipalité d’Albanel a présenté en 2016 une demande d’appui financier admissible afin de réaliser un projet permettant de bonifier ou accroître l’offre de garde existante pour les enfants d’âge scolaire, pendant la relâche scolaire et la période estivale 2017;

ATTENDU QUE la Municipalité d’Albanel désire toujours participer au Programme;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR LIANE PROULX, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d’Albanel autorise madame Jessica Lefebvre, coordonnatrice des loisirs, à signer au nom de la Municipalité la convention d’aide financière 2016-2017 dans le cadre du Programme.

17-080

**11.2 MUNICIPALITÉ DE SAINT-THOMAS-DIDYME – DEMANDE AU MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MFFP) AFIN D’ASSURER UN SUIVI AUPRÈS DU BUREAU DE MISE EN MARCHÉ DES BOIS (BMMB)**

CONSIDÉRANT QUE l’usine de sciage de Saint-Thomas-Didyme fermera pour une période de quatre semaines;

CONSIDÉRANT QUE c’est l’incertitude quant aux approvisionnements qui motive cette décision;



CONSIDÉRANT QUE l'approvisionnement en provenance du Bureau de mise en marché des bois représente idéalement le quart de la capacité des usines de sciage et parfois plus;

CONSIDÉRANT QUE la planification des usines est faite en escomptant que des volumes importants et suffisants soient mis en marché par le BMMB chaque année;

CONSIDÉRANT QU'il y a une incertitude actuellement quant aux volumes qui seront mis en marché, soit que les quantités seraient grandement réduites dans la région Lac-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT QUE le manque d'approvisionnement de l'usine Saint-Thomas ne pourrait être que le début d'une vague de fermetures d'usines dans la région si une telle réduction dans la mise en marché prenait effet;

CONSIDÉRANT les impacts négatifs sur l'économie des milieux concernés, particulièrement les villes et municipalités abritant des scieries et des entrepreneurs forestiers;

CONSIDÉRANT QUE les impacts négatifs sur l'économie de l'ensemble de la MRC de Maria-Chapdelaine;

CONSIDÉRANT la fragilité des milieux et la difficulté à reconstruire la confiance envers l'industrie du bois et de la forêt;

IL EST PROPOSÉ PAR NICOLE PELCHAT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR LIANE PROULX, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel appui la municipalité de Saint-Thomas-Didyme dans sa démarche vis-à-vis le Bureau de mise en marché des bois afin d'assurer une régularité dans l'offre de bois faite à l'Industrie pour assurer la stabilité de l'activité économique reliée à la forêt;

QUE soit demandé au MFFP d'assurer le suivi des activités du BMMB pour éviter toute désynchronisation dans la mise en marché des bois afin de maintenir l'activité économique dans nos milieux;

QU'une solution intérimaire soit mise en place pour la saison 2017-2018 afin de permettre aux usines de fonctionner sans discontinuité pour réduire les impacts négatifs sur les nombreuses entreprises et individus qui dépendent de ces activités industrielles.

**17-081**

**11.3 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH) – REPRÉSENTANTS DE LA MUNICIPALITÉ**

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR NICOLE PELCHAT, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel reconduise le mandat de messieurs Jean-Claude Imbeault et Paul-Armand Ouellet à titre de représentants de la municipalité auprès de l'Office municipal d'habitation (OMH) d'Albanel.

17-082

**11.4 CULTURE SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN – RENOUELEMENT DE L’ADHÉSION**

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR LIANE PROULX, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d’Albanel autorise le paiement du renouvellement de l’adhésion à Culture Saguenay–Lac-Saint-Jean pour une somme de 100 \$.

**11.5 AVIS DE MOTION – ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 17-223 (SQ 17-04) CONCERNANT LES ANIMAUX**

Un avis de motion est, par la présente, donné par Nicole Pelchat, conseillère, à savoir que, lors d’une prochaine assemblée de ce conseil, elle proposera l’adoption du règlement numéro 17-223 (SQ 17-04), **avec absence de lecture**, concernant les animaux.

**11.6 AVIS DE MOTION – ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 17-224 (SQ 17-01) CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT**

Un avis de motion est, par la présente, donné par Isabelle Thibeault, conseillère, à savoir que, lors d’une prochaine assemblée de ce conseil, elle proposera l’adoption du règlement numéro 17-224 (SQ 17-01), **avec absence de lecture**, concernant la circulation et le stationnement.

**11.7 AVIS DE MOTION – ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 17-225 (SQ 17-02) CONCERNANT LA PAIX DANS LES ENDROITS PUBLICS**

Un avis de motion est, par la présente, donné par Stéphane Bonneau, conseiller, à savoir que, lors d’une prochaine assemblée de ce conseil, il proposera l’adoption du règlement numéro 17-225 (SQ 17-02), **avec absence de lecture**, concernant la paix dans les endroits publics.

**11.8 AVIS DE MOTION – ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 17-226 (SQ 17-03) CONCERNANT LES NUISANCES**

Un avis de motion est, par la présente, donné par Liane Proulx, conseillère, à savoir que, lors d’une prochaine assemblée de ce conseil, elle proposera l’adoption du règlement numéro 17-226 (SQ-17-03), **avec absence de lecture**, concernant les nuisances.

17-083

**11.9 ADOPTION DE LA POLITIQUE FAMILLE ET ÂÎNÉS**

IL EST PROPOSÉ PAR LIANE PROULX, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d’Albanel adopte la *Politique famille et aînés* et son plan d’action tel que présenté dans les documents reçus le 15 février 2017.

**12. FORMATIONS**

**13. INFORMATION**

**13.1** Syndicat des employés municipaux – Modification au comité de négociation

**14. INVITATIONS**

**17-084**

**14.1 ASSOCIATION DES SPORTIFS – SOUPER DE FIN DE SAISON**

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise une dépense pour l'achat de cartes pour le souper de fin de saison de l'Association des sportifs qui se tiendra le 25 mars 2017.

**15. CORRESPONDANCE**

**15.1** RMR – Accusé de réception de la demande de prolongation des heures d'ouverture de l'écocentre de Normandin

**15.2** MTMDET – Accusé de réception de la demande d'installation d'un système de feux de circulation

**16. AUTRES SUJETS**

**17. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Lors de la période de questions, les sujets suivants sont abordés :

➤ Les camionneurs qui stationnent leur remorque au Centre communautaire.

**17-085**

**18. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR LIANE PROULX, CONSEILLÈRE

Que la séance soit levée à 20 h 53.

Fait et passé à Albanel en ce sixième jour de mars 2017.

---

FRANCINE CHIASSEON, mairesse

---

RÉJEAN HUDON, directeur général